

**MINISTRE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE
LA SOLIDARITE ET DE LA RECONCILIATION
NATIONALE**

DIRECTION DE CABINET

UNITE TECHNIQUE DU PACAD



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité-Dignité-Travail

**Projet Filets Sociaux Adaptatifs et Productifs pour la Résilience en
RCA
« Projet Ndoyé »**

**Plan d'action d'atténuation des risques de Violences Basées sur le Genre,
Exploitation et Atteinte Sexuelles et Harcèlement Sexuel (EAS/HS)**

Février 23, 2024

Table des matières

<u>1. DESCRIPTION DU PROJET</u>	3
<u>1.1 OBJECTIFS DU PROJET</u>	3
<u>1.2 BENEFICIAIRES DU PROJET :</u>	3
<u>1.3 RESULTATS CLES DU PROJET</u>	3
<u>1.4 RESUME DES ACTIVITES DU PROJET</u>	3
<u>2. OBJECTIFS DU PLAN D'ATTENUATION DES RISQUES VBG, EAS/HS DU PROJET</u>	6
<u>3. DIAGNOSTIC SUR LES VBG/SEA/SH</u>	7
3.1 NORMES SOCIALES ET AUTRES FACTEURS DE RISQUES FAVORISANT LES VBG/EAS/HS	7
3.2 TYPES DE VBG A L'ENCONTRE DES FEMMES ET DES FILLES	7
<u>4. RECAPITULATIF DES RISQUES MAJEURS DE EAS/HS LIES AUX ACTIVITES DU PROJET</u>	9
<u>5. PLAN D'ATTENUATION DES RISQUES EAS/HS LIES AUX ACTIVITES DU PROJET</u>	12
<u>ANNEXES</u>	21
ANNEXE 1 : DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE	21
Annexe 2 : Risques EAS et HS directe – indirecte lies aux transferts de filets sociaux	24

1. Description du projet

1.1 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de : (a) élargir l'accès aux filets sociaux productifs pour les ménages pauvres et vulnérables dans les zones ciblées; et (b) renforcer l'efficacité et la capacité de réaction aux chocs du système de prestation.

1.2 Bénéficiaires du projet :

Les bénéficiaires du projet sont des individus et des ménages pauvres et vulnérables, les femmes, adolescents et personnes handicapées. Ainsi, le projet ciblera les zones d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire sur la base des données de la dernière évaluation de la pauvreté. Le projet sera mis en œuvre dans la région 4 et la région 6, notamment les préfectures de : Kemo, Ouka, Basse-Kotto, Mbomou et Haut Mbomou. Environ 60 000 ménages bénéficiaires seront cibles, 45,000 pour les transferts filets sociaux régulière et 15,000 pour les transferts des filets sociaux d'urgence.

1.3 Résultats clés du projet

- Les bénéficiaires des programmes de transferts de filets sociaux (nombre), dont femmes (pourcentage), et personnes handicapées (pourcentage)
- Bénéficiaires des transferts de filets sociaux dans les zones à haut risque climatique (changement climatique, pourcentage), dont femmes (pourcentage)
- Bénéficiaires satisfaits des interventions du projet (nombre), dont femmes (pourcentage), et personnes handicapées (nombre).
- Les ménages inscrits au Registre social unifié (nombre)
- Programmes utilisant le cadre de réponse aux chocs

1.4 Résumé des activités du projet

Le projet proposé s'appuie sur l'engagement renouvelé du gouvernement à rétablir son contrat social et à appliquer les réussites/leçons apprises dans le cadre du PACAD. À cette fin, le gouvernement vise à renforcer le système de transferts des filets sociaux. Il répond également à l'objectif du gouvernement de soutenir les populations pauvres et vulnérables par répondre à leurs besoins de consommation de base grâce à des interventions de filets sociaux, en particulier des transferts de filets sociaux.

Composante 1 : Extension des transferts de filets sociaux et des ménages dans les zones ciblées.

Cette Composante soutiendra la fourniture de deux types de transferts monétaires : les transferts monétaires réguliers dans le cadre de la sous-composante 1.1, les transferts monétaires de réponse aux chocs ou d'urgence dans le cadre de la sous-composante 1.2, et les mesure d'accompagnement dans le cadre de la sous-composante 1.3.

- Sous-composante 1.1: Transferts de filets sociaux réguliers

Les transferts en espèces seront fournis aux ménages ciblés en tant que soutien au revenu et pour aider à stabiliser leur consommation. Les bénéficiaires recevront des transferts en espèces d'un montant de 25 000 XAF (environ 41 USD) par trimestre pendant deux ans ou huit trimestres. Le projet veillera à ce que les prestations en espèces soient fournies de manière prévisible.

- Sous-composante 1.2: Transferts de filets sociaux d'urgence

L'objectif de ces transferts monétaires est de fournir aux ménages pauvres et vulnérables, dans les zones touchées par un choc climatique ou toute autre situation d'urgence éligible telle que définie dans le manuel d'opérations du projet, une aide à court terme pour leur permettre de lisser leur consommation. Seuls les ménages situés dans les zones d'urgence pourront bénéficier des transferts monétaires d'urgence. La sélection des bénéficiaires au niveau des ménages se fera par le biais d'approches légères pour l'inscription. Sur la base des récentes situations d'urgence survenues dans le pays, on estime qu'au cours du projet, environ 15 000 ménages pourront bénéficier de ces transferts. Si ou lorsque la situation d'urgence survient dans une zone couverte par la sous-composante 1.1, le paiement unique se fera sous la forme d'une extension verticale du programme de transfert monétaire existant.

- Sous-composante 1.3 : Mesures d'accompagnement

Cette Composante vise à soutenir les moyens de subsistance et à renforcer la résilience des bénéficiaires du volet 1 et comprendra des activités soutenant le développement du capital humain et l'inclusion économique des bénéficiaires.

Premièrement, la communication comportementale et la formation pour le développement du capital humain encourageront les investissements dans la santé et l'éducation, avec un accent particulier sur la nutrition et la santé maternelle et infantile. Il s'agira notamment d'encourager l'inscription des enfants d'âge scolaire dans les pratiques familiales essentielles de l'UNICEF et d'améliorer la nutrition des femmes enceintes et des enfants âgés de 0 à 2.

Deuxièmement, la communication comportementale et la formation contribue à l'adaptation et à la résilience climatiques fourniront aux bénéficiaires et aux communautés des informations essentielles sur le changement climatique et les stratégies d'atténuation et d'adaptation. La plupart des bénéficiaires tirant leurs moyens de subsistance de l'agriculture, la formation comprendra des modules sur l'agriculture intelligente face au climat et la diversification des moyens de subsistance. Des formations sur l'éducation financière et la diversification des moyens de subsistance seront également dispensées afin d'accroître l'impact des transferts de filets sociaux sur la capacité des ménages à renforcer leur résilience. Le projet fournira du matériel de formation et d'autres aides sur les groupes d'épargne, l'entrepreneuriat, le changement climatique et la mise en œuvre de la formation et du mentorat.

Des supports de communication sur le changement de comportement mettant fortement l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes seront également élaborés, en vue d'autonomiser les femmes, de décourager les pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines, les mariages et les grossesses précoces, et de promouvoir la scolarisation des filles (quel que soit leur âge).

Composante 2 : Renforcement des systèmes de filets sociaux sociale pour la réactivité aux chocs.

Cette composante renforcera l'efficacité et la réactivité aux chocs des systèmes de fourniture de transferts de filets sociaux en soutenant : (a) la mise en place de l'URS ; (b) le développement d'une plateforme de paiement numérique pour les programmes de transfert de filets sociaux, et (c) la mise en place et le pilotage de mécanismes de réponse aux chocs. Il s'agit d'un investissement dont les bénéfices perdureront au-delà de la durée de vie du projet et qui, à ce titre, contribuera au renforcement d'un système de protection sociale durable et adaptable en RCA.

- Sous-composante 2.1 : Appui au développement et à la mise en place d'un registre social

Cette sous-composante aidera le gouvernement à accélérer le développement et le déploiement du RSU. L'existence d'un registre social couvrant une grande partie de la population sera essentielle pour l'efficacité des réponses futures aux chocs liés au climat et à d'autres chocs.

La collecte de données sur les ménages à enregistrer dans la RSU commencera par les bénéficiaires de la composante 1 et s'étendra progressivement à d'autres régions pauvres et touchées par le changement climatique du pays. Les données socio-économiques collectées lors de l'enregistrement dans le cadre de la composante 1 seront intégrées dans l'URS. Le déploiement ultérieur donnera la priorité aux zones géographiques présentant les risques les plus élevés de chocs climatiques et intégrera le risque climatique dans le questionnaire pour la collecte de données au niveau des ménages.

- Sous-composante 2.2 : Développement d'un système d'information de gestion et d'une plateforme de paiement pour les interventions de transfert de filet de sociaux.

Cette sous-composante investira dans la conception, le développement et le déploiement d'un SIG multimodal basé sur le web et d'une plateforme de paiement pour les transferts de filets sociaux réguliers et d'urgence dans le cadre de la composante 1, à utiliser pour tout futur programme gouvernemental de transfert de filets sociaux.

- Sous-composante 2.3. Renforcer la réactivité aux chocs du système de transfert de filets sociaux.

Cette sous-composante aidera le gouvernement à mettre en place les cadres institutionnels et financiers nécessaires pour utiliser efficacement des transferts de filets sociaux afin de répondre aux chocs liés au climat et aux autres chocs. L'objectif est d'améliorer la préparation du gouvernement, sous la direction du MAHSRN, pour coordonner et gérer efficacement les réponses aux chocs et les activités d'aide post-catastrophe.

Composante 3 : Renforcement des capacités et gestion, suivi et évaluation du projet :

Cette composante renforcera les capacités des agences gouvernementales de mise en œuvre. S'éloignant de l'externalisation totale de la mise en œuvre du projet comme dans le cadre du PACAD, des consultants qualifiés seront recrutés pour soutenir la mise en œuvre du projet, ainsi que le personnel nécessaire à la gestion du registre social.

Le suivi et l'évaluation, la coordination et la gestion du projet seront également entrepris dans le cadre de ce volet.

Composante 4 : Composante de Réponse d'urgence (CERC)

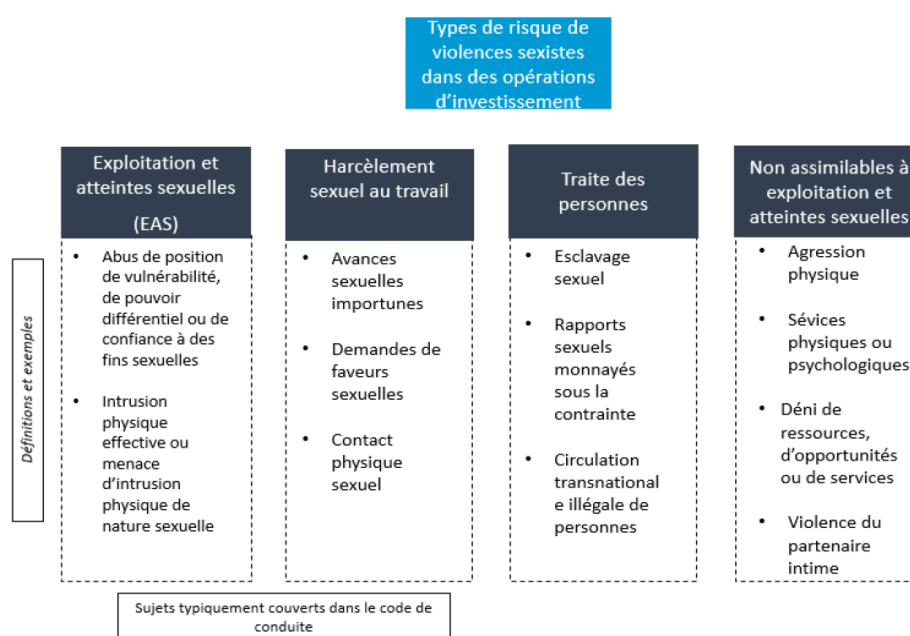
Un CERC est inclus dans le projet conformément aux paragraphes 12 et 13 de la politique de financement des projets d'investissement (IPF) pour les situations de besoin urgent d'assistance et de

contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide des fonds non engagés du projet en cas de situation d'urgence éligible telle que définie dans l'OP 8.00.

2. Objectifs du plan d'atténuation des risques VBG, EAS/HS du projet

« L'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel sont des manifestations de violence sexiste. Il existe trois grandes catégories de violences sexistes qui peuvent être exacerbées par des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale comportant des activités de développement humain¹: l'exploitation sexuelle, l'abus sexuel et le harcèlement sexuel au travail sont des types de violence sexiste qui sont le plus susceptibles de se produire dans des opérations de FPI ou d'être exacerbés par ces dernières »².

Figure 1 : Types de violences sexistes susceptibles d'être exacerbées par des opérations de FPI comportant de grands travaux de génie civil



Le Projet de filets sociaux adaptatifs et productifs pour la résilience (P179211) a été soumis à une évaluation de risques de SEA/SH. Le résultat de cette évaluation indique que le projet comporte un niveau de risque substantiel pour les SEA/SH. L'objectif de ce plan d'action est **de définir et de mettre en œuvre les mesures et actions nécessaires pour atténuer les risques SEA/SH identifiées dans les différentes composantes du projet.**

De surcroît, le projet capitalisera sur les outils du projet PACAD (P161591) comme le mécanisme de gestion des plaintes et les formations pour continuer les efforts de sensibilisation sur les risques d'EAS/HS et les possibles actions de réduction de ces risques.

¹ Guidance Note: Addressing Sexual Exploitation and Abuse and Sexual Harassment (SEA/SH) in Human Development Operations, World Bank, Sep 2022.

² Note de bonnes pratiques, opus cit. page 7.

Il existe également un risque de transmission de maladies sexuellement transmissibles telles que le VIH et Sida. Il est donc important que le projet développe du matériel d'information pour les personnes qui travaillent avec le Projet et pour les communautés sur les maladies sexuellement transmissibles et qu'il informe à la fois les bénéficiaires, les membres de la communauté et les travailleurs du projet sur les risques et les moyens de les prévenir.

3. Diagnostic sur les VBG/SEA/SH

3.1 Normes sociales et autres facteurs de risques favorisant les VBG/EAS/HS

Des problématiques de VBG ont été largement soulevées par l'évaluation VBG du projet PACAD et par l'évaluation des risques qui a été réalisée pour le nouveau projet

De nombreux facteurs sont susceptibles d'exacerber les VBG au sein des communautés centrafricaines et certains d'entre eux constituent des freins empêchant ou encore limitant les capacités et possibilités pour les survivantes de demander de l'aide et solliciter une prise en charge.

De manière non exhaustive l'équipe a relevé les facteurs suivants :

- Le poids des traditions et de la religion ;
- La stigmatisation des survivantes et survivants des VBG par les communautés ;
- La peur de rejet ou d'abandon par le conjoint ou la communauté ;
- La peur de représailles par les groupes armés à cause de l'absence de l'État de droit ;
- L'ignorance sur la connaissance des acteurs et prestataires de services qui assument la prise en charge des VBG ;
- Les taboos ;
- Le haut degré d'acceptation de la violence avec 64,7% des femmes et 38,1% des hommes qui légitiment l'utilisation de la violence contre les femmes perpétrées par leurs partenaires³
- La non implication /ou participation des hommes dans les activités VBG/EAS et HS notamment les activités et campagne de sensibilisations ;
- La mauvaise interprétation et l'incompréhension des messages sur les VBG/EAS et HS par les membres de la communauté ;
- Les pratiques culturelles et traditionnelles contraires aux principes directeurs dans le domaine de VBG ;
- L'absence des infrastructures judiciaires et juridiques pour la prise en charge juridique des personnes survivantes ;
- La distribution inégale sur le territoire des acteurs humanitaires impliqués dans le cadre de la prise en charge holistique des personnes survivantes de VBG.

3.2 Types de VBG à l'encontre des femmes et des filles

Les survivants des VBG/EAS/HS sont à plus grande majorité les femmes et les filles centrafricaines⁴.

³ ICASEES. 2021. MICS6-RCA Enquête par grappes à indicateurs multiples 2018-2019, Rapport final des résultats de l'enquête. Bangui, République Centrafricaine : ICASEES

⁴ Rapport d'évaluation des risques VBG, Projet PCR financé par la Banque mondiale, 2020

- **Le Viol** : les survivantes des cas de viol sont le plus souvent les jeunes filles de plus de 12 ans et les femmes adultes.
- **Les agressions sexuelles** : selon les enquêtes réalisées, toutes les victimes des agressions sexuelles sont les femmes et d'autres sont agressées 2 à 3 fois en moins de 12 mois.
- **Les agressions physiques** : toutes les victimes des agressions physiques sont les femmes.
- **Le mariage forcé** : les catégories des femmes qui sont victimes de mariage forcé sont les jeunes filles de plus de 12 ans et les femmes adultes.
- **Les dénis de ressources d'opportunités et de service** : les femmes sont principalement les victimes de déni de ressources, d'opportunités et de services.
- **Les violences psychologiques** : l'étude cartographique sur les VBG a démontré que la plus grande partie des victimes de violences psychologiques sont les femmes (93%) et peu d'hommes seulement en sont victimes (7%).

Selon le rapport du GBVIMS⁵, **17,237 cas de VBG ont rapportés de janvier à septembre 2023**. Les types de VBG les plus signalés sont les violences sexuelles (38 %), les agressions physiques (24%), les violences psychologiques (20%). La quasi-totalité (96%) des survivantes sont des femmes et les filles. Les diverses sources mentionnées par la stratégie nationale de lutte contre les VBG en RCA (2018-2022)⁶ renvoient à diverses études conduites au cours des dernières années qui confirment le constat de **niveaux très élevés de violences perpétrées contre les femmes**.

Figure 2. Prévalence des VBG en RCA⁷

Types de violence	Sources							
	Étude menée par UNESCO en 2017 dans 6 localités (moyenne de 11%)	Rapport du GBVIMS ⁸ couvrant 2016- dans 28 des 73 sous-préfectures et 8 communes de Bangui	GBVIMS for 2021- (11 592 cas rapportés)	Rapport GBVIMS 2022- (23,644 cas rapportés dans 32 des 91 sous-préfectures)	Donnees GBVIMS jan-sept 2023- (17,237 cas rapportés dans 32 des 91 sous-préfectures)	Étude réalisée par MISAD ⁹ dans 8 communes de Bangui et 45 sous-préfectures 60 208 cas enregistrés en 11 mois	Étude réalisée en 2011 dans 3 préfectures ¹⁰	MICS 2010
Violence psychologique et émotionnelle	87 %	30 %	22%	20%	20%	18 %	65 %	
Violence sexuelle, viol	73 %	21 %	25%	35%	38%	50 %	42 %	

⁵ Rapport annuel du System de Gestion de l'information sur les violences basées sur le genre (GBVIMS) en République Centrafricaine, 2023, UNFPA

⁶ Stratégie Nationale De Lutte Contre Les Violences Basées Sur Le Genre En République Centrafricaine 2018-2022

⁷ Ce tableau a été préparé par Monika Bakayoko-Topolska, dans le cadre de l'analyse des VBG réalisée en 2018 pour le projet PURACEL en RCA. Il est tiré de la Stratégie Nationale De Lutte Contre Les Violences Basées Sur Le Genre En République Centrafricaine 2018-2022

⁸ GBVIMS (opus. It)

⁹ Mission de l'Union Africaine pour la Centrafrique et l'Afrique Centrale (MISAD)

¹⁰ La stratégie nationale n'indique pas qui a dirigé cette recherche.

<i>Violence domestique</i>	71 %		81%	72%	67%			
<i>Violence physique</i>	66 %	24 %	26%	21%	24%	15 %		
<i>Déni de ressources, services et opportunités</i>	63 %	24 %		22%	16%	16 %		
<i>Mariage forcé</i>	42 %	1%		2%	2%	1 %		
<i>Mariage précoce</i>	49 %							60 %
<i>Mutilations Génitales Féminines</i>								24 %

L'analyse des données du GBVIMS¹¹, a révélé que 10% des cas de viols rapportés au 3eme trimestre 2023, ont été commis dans un contexte d'exploitation sexuelle et 74 % sont des abus sexuels sur les enfants. Les données GBVIMS ; étant des données basées sur l'offre de service, ne donnent qu'une indication superficielle quant au phénomène de l'exploitation sexuelle des femmes et des filles en République centrafricaine. L'exploitation sexuelle touche principalement les filles mais aussi certains garçons, même si pour les garçons elle reste un sujet tabou.

3.3 Leçons tirées du projet PACAD

Certaines leçons tirées du projet PACAD montrent qu'il existe un risque d'augmentation de la violence au sein des ménages avec les transferts de filets sociaux. Il est donc nécessaire de travailler avec des mesures d'accompagnement afin que les communautés soient conscientes de l'objectif du transfert et des messages relatifs à l'autonomisation des femmes et à l'inacceptation de la violence basée sur le genre.

Une autre leçon tirée du projet PACAD est la nécessité d'utiliser la radio et des informations accessibles aux personnes qui ne savent pas lire pour sensibiliser les communautés. Le projet PACAD souligne également la nécessité de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des travailleurs mettre l'accent sur le renforcement des capacités des travailleurs communautaires en matière de VBG/EAS/HS et de mettre en place des moyens alternatifs pour que les personnes puissent déposer des plaintes sur des sujets sensibles. Il serait préférable de travailler avec des organisations de femmes.

Selon des rumeurs non confirmées, certains travailleurs du projet auraient tenté d'obtenir des services sexuels en échange de l'inscription de bénéficiaires sur la liste des bénéficiaires. Cela souligne la nécessité d'utiliser le code de bonnes pratiques, d'en informer le personnel et les bénéficiaires et de respecter strictement les règles.

4. Récapitulatif des risques majeurs de EAS/HS liés aux activités du projet

La prévention et la réduction de la violence sexiste (ou VBG), y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles (EAS), est un impératif de développement essentiel. La violence sexiste existe dans tous les environnements dans lesquels la Banque mondiale opère et peut être exacerbée par les engagements de la Banque, avec de profondes répercussions sur la sécurité, la dignité et le bien-être des communautés bénéficiaires du projet.

¹¹ Rapports sur les statistiques des tendances VBG du 3ème trimestre 2023- GBVIMS, UNFPA, RCA

4.1 L'analyse des activités du projet

L'analyse des activités du projet a révélée des potentiels risques d'EAS/HS particulièrement dans les composantes ci-dessous :

Composante 1: Expansion des transferts de filets sociaux et des ménages dans les zones ciblées

- Risques EAS/HS liés à la distribution des vivres et les transferts de filets sociaux aux ménages pauvres et vulnérables
- Risque de demandes de faveurs y compris des faveurs sexuelles ou de comportements discriminatoires liés au genre dans la sélection des bénéficiais
- Risque d'augmentation des violences domestiques et des cas de divorce et séparation.
- Risques des transmissions de transitions de maladies sexuelles transmissible comme le Sida et VIH.
- Risques EAS/HS dans la sélection des bénéficiaires et la mise en œuvre des activités de la communication sur le changement de comportement

Composante 2 : Renforcement des systèmes de filets sociaux pour la réactivité aux chocs

- Risque de demandes de faveurs y compris des faveurs sexuelles ou de comportements discriminatoires liés au genre dans la sélection des bénéficiais

4.2 Littérature sur les risques de transferts de filets sociaux

L'évaluation a permis de faire ressortir des risques de VBG, d'EAS et HS directement et indirectement liés aux Transferts Monétaires (TM). Le recueil sur les TM et la VBG : conseils pratiques à l'intention des professionnels de l'humanitaire¹² a permis d'identifier des mesures pertinentes d'atténuation des risques.

Figure 4 Risques directs et indirects de VBG, EAS et HS

Risques directs de VBG, EAS et HS des TM :

- Abus de pouvoir (autorités locales, groupes armés, conjoints)
- Gestion arbitraire de l'argent du ménage ce qui conduit à la privation de nourriture des enfants
- Augmentation des cas de viol et d'harcèlement sexuel
- Augmentation des cas d'harcèlement, d'intimidation et d'exploitation au points de collecte des TM
- Éclatement familial en raison de l'afflux de bénéficiaires qui sont loin de leur famille
- Activités à proximité d'écoles ou d'autres lieux fréquentés par les femmes et les filles
- Diminution des activités agricoles par les femmes

Risques indirects de VBG, EAS et HS des TM :

¹² Le recueil sur les Transferts Monétaires et la VBG : conseils pratiques à l'intention des professionnels de l'humanitaire - Guide d'accompagnement des Directives relatives à la VBG de l'IASC 2019, préparé par Joanna Friedman, CARE USA.

- Augmentation des grossesses non désirées
- Augmentation des violences domestiques liées à l'inégalité du pouvoir décisionnel concernant le budget des ménages - au détriment des femmes
- Augmentation des cas de divorce, de séparation
- Incidence accrue de la prostitution en raison de l'augmentation du revenu disponible
- Augmentation des mariages précoces des adolescentes dans la mesure où les familles peuvent se permettre de payer la dot en raison de l'augmentation des revenus des ménages
- Augmentation des cas d'agression sur les femmes âgées avec un handicap considérées par les voleurs comme des « cibles faciles une fois qu'elles ont reçu les espèces

4.3 Leçons apprises des transferts monétaires et autonomisation des femmes

La littérature sur les transferts monétaires¹³ note l'importance de l'adaptation des modalités des transferts aux contextes locaux, qui plus est dans des contextes volatiles où les éléments tels que la sécurité, les déplacements de populations, sont extrêmement changeants. L'importance de bien saisir les normes sociales en vigueur est critique et ce travail d'analyse en amont peut influencer les impacts des transferts monétaires sur l'égalité femmes-hommes ainsi que sur l'autonomisation des femmes. Tout d'abord il est crucial de retenir que le simple ciblage des femmes pour ces transferts monétaires ne signifie pas que ces transferts peuvent être sensibles au genre ou encore contribuent de fait à une meilleure égalité entre les femmes et les hommes. De nombreux impératifs sont à prendre en considération.

Ainsi, une meilleure connaissance que la charge additionnelle que font peser les transferts monétaires sur les épaules des femmes peut par exemple participer à l'affinement des façons dont les transferts monétaires vont s'opérer. La collecte des transferts peut en effet représenter un poids ou bien une charge supplémentaire pour les femmes qui doivent se rendre sur les lieux de collecte souvent par leurs propres moyens, et peuvent aussi subir des menaces, de la violence, voire des intimidations lorsque la date ainsi que le point de collecte sont connues par la communauté. C'est pour cela que certains programmes peuvent décider d'opérer ces transferts par carte ATM ou bien encore de multiplier les dates et les points de collecte. Avec une perspective sensible aux inégalités de genre, les paiements sous forme électronique favorisent les femmes car il n'y a pas de déplacements vers les lieux de collecte d'argent et elles peuvent aussi le collecter lorsqu'elle le souhaite. Mais l'utilisation des technologies pose question : les groupes vulnérables, analphabètes ou qui n'ont pas accès ni ne sont familiers avec ces technologies risquent d'en être exclus. Il y a aussi moins d'interaction avec les bénéficiaires ce qui réduit la possibilité de mettre en œuvre des programmes d'accompagnement des transferts monétaires. Dans le cadre du projet en RCA, il faut noter que compte tenu d'absences de documents d'identité de ces personnes vulnérables, l'accès aux cartes ATM et transfert électronique sont difficile. Donc le projet va utiliser le mobile paiement et les transferts d'argent.

De plus la meilleure connaissance des dynamiques de genre au sein des ménages est une autre dimension clé à prendre en considération lorsque les modalités de transferts sont planifiées. Les revues

¹³ UNWOMEN - The effect of cash-based interventions on gender outcomes in development and humanitarian settings, by Claire A. Simon, November 2019.

et évaluations des programmes de transferts monétaires dans les contextes de développement ou humanitaire s'accordent sur l'importance de bien saisir en amont avec une analyse de genre quels sont les rôles et les responsabilités des femmes au sein des ménages et des communautés. Par exemple, dans les contextes de développement il a été démontré que si la taille des transferts monétaires à destination des femmes excède les revenus du mari au sein de la famille, cela peut avoir des conséquences sur la femme, les maris voyant ces sommes comme une menace à leur rôle de pourvoyeur de la famille. Ces tensions sont potentiellement plus importantes encore dans les contextes fragilisés et volatiles au sein desquels les moyens de subsistance sont mis à mal et les sources de revenus rares et changeants.

Dans les contextes humanitaires, la taille du transfert doit dépendre de l'objectif qui est visé par le programme de transfert, si l'on cherche à sécuriser par exemple les moyens de subsistance des familles et à les aider à se procurer de la nourriture et d'autres besoins de première nécessité, alors les transferts doivent représenter de petites sommes, être fréquents et liés aussi à l'évolution de la situation sur le terrain qui est changeante. En revanche si l'on cherche à atteindre des objectifs de plus long terme alors il va falloir adapter la taille, la fréquence et la durée des transferts aux objectifs de plus long terme et de plus grande envergure afin de contribuer aux changements des relations de genre et à l'empouvoirement des femmes. Par exemple cela peut prendre la forme de transfert plus importants et moins fréquents, allant de pair avec des composantes de programmes visant à appuyer une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

5. Plan d'atténuation des risques EAS/HS liés aux activités du projet

Il est essentiel de noter qu'« une réponse adéquate à l'EAS /HS dépend de la capacité du projet à fournir un accès à des services sûrs et éthiques pour les survivants. Les prestataires de services de VBG sont essentiels non seulement pour soutenir le projet dans la résolution de tout cas d'EAS/HS qui pourrait survenir, mais aussi pour aider le projet à prévenir de manière proactive les incidences d'EAS/HS ». ⁴²

Pour le projet *de transfert de filets sociaux adaptatifs et productifs pour la résilience* est évalué avec un niveau de risque **substantiel** pour les EAS/HS, cela exige de disposer d'un plan d'action pour gérer correctement les risques d'EAS/HS inhérente aux activités du projet. Ce plan d'action doit détailler de manière précise :

- La manière dont le projet mettra en place les protocoles et mécanismes de lutte contre les risques de EAS/HS ; et
- Le mode de résolution des cas EAS/HS. Un plan d'action de lutte contre la violence sexiste est recommandé pour les projets à risque modéré, substantiel et élevé, mais les activités qui y sont décrites varieront en fonction du risque : plus le risque est élevé, plus il faudra expliquer comment y faire face dans le cadre du plan d'action. Il va sans dire que les éléments du plan d'action contre la violence sexiste doivent être adaptés à chaque projet, à la législation du travail et aux conventions collectives locales.

Les principales mesures d'atténuation des risques se résument comme suit :

- i. S'assurer que le/la Spécialiste en sauvegarde sociale et le spécialiste en genre et VBG/EAS/HS qui seront recrutés dans le cadre du projet apportent un appui technique et

continu à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action en EAS/HS, en coordination avec les Spécialistes en VBG et sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale.

- ii. Fournir une initiation aux équipes du projet (UGP, partenaires d'exécution et prestataires de services) sur le cadre environnemental et social de la Banque mondiale et plus particulièrement sur la « *Good practice Note on Addressing Sexual Exploitation and Abuse and Sexual Harassment (SEA/SH) in Human Development Operations* » (Version Septembre 2022).
- iii. Développer les matériaux de sensibilisation pour les travailleurs de Projet et pour les communautés.
- iv. Développer des programmes de radio pour faire la sensibilisation et pour informer sur le MGP.
- v. S'assurer que l'unité de gestion du projet (UGP) soit dotée d'un personnel spécialisé et formé pour mener des activités de prévention, de coordination et de suivi des violences sexuelle.
- vi. S'assurer que l'équipe/le personnel du MAHSRN et l'UGP, impliquée dans la gestion de ce projet, incluant les gens qui sont responsable pour faire les listes de bénéficiaires, reçoive une assistance technique régulière, en coordination avec les Spécialistes en VBG et sauvegardes sociales de la Banque mondiale, lui permettant d'évaluer de manière continue, tout au long du cycle de mise en place du projet, les risques de VBG, EAS/HS du projet ainsi que la bonne mise en œuvre du plan d'action comprenant les mesures d'atténuation de ces risques.
- vii. S'assurer que des codes de conduite, y compris les comportements acceptables et les conséquences des violations qui abordent explicitement l'EAS et l'HS, sont élaborés, compris et discutés par le personnel de l'UGP, les sous-traitants et les travailleurs ou consultants employés par eux, ainsi que par les communautés adjacentes à la zone du projet.
- viii. Mettre à jour le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet afin d'assurer des mécanismes sensibles au genre pour les plaintes / cas de VBG, EAS et HS (i.e. doté de la capacité de répertorier les cas de VBG, EAS/HS) et d'un plan de communication sociale (voire le PMPP pour plus de détails sur le MGP).
- ix. Développer un protocole clair avec des dispositions spécifiques y compris des processus d'interventions clairs en cas d'infraction des codes de conduite des personnels de mise en œuvre des activités du projet.
- x. Assurer un suivi actif de la zone du projet par le biais d'un mécanisme de surveillance du respect des normes et mesures prévues. Un cadre de suivi doit être complété et mis en œuvre par les Spécialistes de suivi social, genre et VBG/EAS/HS et le Spécialiste suivi et évaluation du MAHSRN.
- xi. Développer une campagne de sensibilisation sur les VBG/EAS/HS des populations dans les zones ciblées par les activités du projet.
- xii. Assurer la formation des leaders communautaires, relais communautaires et autorités locales aux droits de l'homme, à la violence sexiste et aux risques de EAS et HS.
- xiii. Organiser des sessions d'information et des campagnes de communication sur le changement de comportement sur la violence domestique.

- xiv. Veiller à ce que les femmes et les filles et les organisations qui soutiennent les femmes, les filles et les enfants participent de manière significative tout au long du cycle du projet.
- xv. Assurer qu'il y a une réponse et cartographie des services pour les survivantes de EAS/HS.

Il est à préciser que dans la mesure du possible il est préconisé d'adopter ces mesures d'atténuation des risques en prenant en considération les mesures adoptées par les Ministères et unités de gestion de projets (UGP) engagés dans la mise en œuvre des projets des secteurs santé et éducation en RCA afin d'éviter les efforts dupliqués et la non-harmonisation des outils et mesures à mettre en œuvre.

Il sera judicieux de coordonner les activités de formation et de sensibilisation à l'endroit des différents publics ainsi que d'harmoniser les mesures d'atténuation des risques telles que les Codes de conduite des personnels engagés dans les diverses activités des composantes des projets et le MGP sensible au genre et au traitement / référencements des cas potentiels de VBG, EAS et HS.

Une concertation entre les Ministères et UGPs des projets du portefeuille centrafricain est aussi recommandée pour l'échange de bonnes pratiques dans la mise en œuvre des plans d'action EAS/HS y compris les partenariats stratégiques par régions et zones avec les organisations prestataires de services VBG.

La cartographie préliminaire des prestataires de services doit se préciser à la lumière des données préalablement collectées par les projets opérant dans les régions et zones du projet filets sociaux adaptatifs et productifs. Il en va de même pour l'identification des systèmes de référencement des survivantes de VBG envers les prestataires de services.

Plan d'action détaillé pour l'atténuation des risques EAH/HS

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
Composante 1: Expansion des transferts de filets de sociaux et des ménages dans les zones ciblées Risques EAS/HS liés à la distribution des transferts de filets sociaux aux ménages pauvres et vulnérables	Mise en place d'un cadre/plan de redevabilité et de réponse qui retrace les procédures expliquant comment répondre aux allégations d'EAS/HS	-UCP/ Coordonnateur	Avant le début des opérations et pendant la mise en œuvre du Projet.	Plan de redevabilité et réponse : % des travailleurs et du personnel du projet qui ont signé les codes de conduite (100 %) désagrégé par sex	2,000 USD
	1. Revue/ajustement et signature des codes de conduite pour les travailleurs et le personnel du projet, qui comprennent au minimum les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Comportement interdit - Liste des sanctions - Standards minimums à suivre pour l'UGP - Obligations de rapportage 2. Mise en place/mise à jour du MGP sensible à l'EAS/HS, qui comprend au minimum les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme de gestion des plaintes - Procédures spécifiques pour traiter les plaintes liées à l'EAS/HS, y compris le délai et les possibles sanctions - Procédures pour rapporter les plaintes liées à l'EAS/HS, y compris les voies accessibles aux communautés ciblées et au personnel du projet 	- MAHSRN -spécialiste en VBG -Expert en sauvegarde sociale		Nombre de plaintes liées à l'EAS/HS qui sont reçues à travers le MGP (NB : Cet indicateur est utile pour le suivi de nombre des plaintes reçues, mais il n'est pas indicatif de la bonne ou mauvaise fonctionnalité du MGP)	5,000 USD
				% des plaintes liées à l'EAS/HS qui sont référées aux services (100 %)	
				% des plaintes liées à l'EAS/HS qui sont résolues dans le délai prévu (100%)	

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
	<ul style="list-style-type: none"> - Obligations concernant les principes directeurs pour le traitement éthique et confidentiel de ce genre des plaintes - Travailler avec les Organisations des femmes pour sensibiliser les communautés et pour recevoir les plaintes. <p>3. Protocole de réponse et cartographie des services VBG/EAS/HS intégré dans toutes les zones d'intervention, y le référencement sûr et confidentiel des cas signalés (le projet doit s'appuyer et investir sur l'initiative existante de la cartographie digitalisée des prestataires de services VBG, utiliser ses résultats, l'étendre à d'autres zones et la mettre à jour si nécessaire).</p> <p>4. Recrutement d'un spécialiste de Genre et VBG/EAS/HS au sein d'UGP pour appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action</p>	UCP/ Coordonnateur	Avant la mise en œuvre	<p>Plan de formation et sensibilisation :</p> <p>% du personnel du projet qui reçoit une formation concernant les risques d'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP (cible (100%) - désagrégé par sex.</p> <p>% du personnel formé qui montre des connaissances accrues après la formation (qui reçoivent une note sur le post-test au-delà de 80%) - désagrégé par sex.</p> <p>% de relais communautaires reçoit une formation concernant les risques d'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP (100%) - désagrégé par sex.</p>	Budget : Management

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
	<p>Plan de formation et sensibilisation, incluant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement d'atouts et formation pour le personnel du projet concernant les risques d'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP 2. Formation des équipes de relais communautaires sur l'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP 3. Consultations communautaires avec les bénéficiaires féminins dans des conditions sûres et confidentielles sur l'impact potentiel du projet et de ses activités et les risques y associés 4. Sensibilisation des communautés ciblées par le projet concernant les risques d'EAS/HS et le MGP pour répondre aux plaintes. Ces sensibilisations doivent être adaptées et accessibles aux personnes vivant avec handicap, et les jeunes 5. La sensibilisation à destination des ménages bénéficiaires, hommes et femmes sur la bonne gestion des ressources, la gestion des conflits, pour prévenir les situations conflictuelles liées au TM; 6. Sensibilisation des communautés et le personnel du projet sur les risques de 	<p>- UGP/MAHSRN</p> <p>-spécialiste en VBG</p> <p>-Expert en VBG/EAS/HS</p>		<p>Nombre de consultations communautaires avec les femmes et dans combien de zones d'intervention</p> <p>Nombre de femmes consultées- désagrégé par tranche d'âge</p> <p>Nombre de personnes touchées par les sensibilisations communautaires (désagrégés par sexe et tranche d'âge)</p>	<p>7 000 USD</p>

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
	transmission de maladies sexuellement transmissibles telles que le Sida.				
Possible risques EAS/HS pour les femmes et les filles par le personnel des organisations auxquels le projet prévoit de faire des référencement des bénéficiaires pour avoir accès à des services et informations supplémentaires	<ol style="list-style-type: none"> Développer des matériaux pour sensibiliser les bénéficiaires. Informers, sensibiliser les bénéficiaires sur les risques d'EAS/HS, le code de conduite et les mécanismes de gestion des plaintes Formation/sensibilisation le personnel du projet sur le code de bonnes conduites en vue de son appropriation. Développer un formulaire de collecte de feedback pour les bénéficiaires référées vers les autres services et s'assurer de l'administrer aux différents bénéficiaires référées 	<p>- MAHSRN</p> <p>-Spécialiste en VBG/EAS/HS</p> <p>-Expert en sauvegarde sociale</p>	Avant le début des opérations et pendant la mise en œuvre du Projet.	<p>% du personnel des structures de référencement sensibilisées sur les EAS/HS et le MGP - désagrégé par sexe</p> <p>% des bénéficiaires référées, ayant reçu une sensibilisation sur les EAS, et les MGP (désagrégé par sexe, tranche d'âge)</p> <p>Nombre de plaintes EAS/HS liés aux référencement vers d'autres structures</p>	7,000 USD
<p>Sous-composante 1.3:</p> <p>Mesures d'accompagnement</p> <p>Risques EAS/HS dans la sélection des bénéficiaires et la mise en œuvre des activités</p>	<ol style="list-style-type: none"> Revue/ajustement et signature des codes de conduite pour les comités de sélection des bénéficiaires, le personnel de formation, qui comprennent au minimum les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Comportement interdit - Liste des sanctions - Standards minimums à suivre pour l'UGP - Obligations de rapportage <p>Plan de formation et sensibilisation, incluant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Formation des comités de sélection des bénéficiaires, le personnel de formation, sur 	<p>MAHSRN</p> <p>-Spécialiste en VBG</p> <p>-Expert en sauvegarde sociale</p>	Avant le début des opérations et pendant la mise en œuvre du Projet.	<p>% des membres des comités de sélection de bénéficiaires et du personnel de formation qui ont signé les codes de conduite – (désagrégé par sexe)</p> <p>% des membres des comités de sélection de bénéficiaires et du personnel de formation sur les risques d'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP (100%)</p> <p>% des membres des comités de sélection de bénéficiaires et du personnel de formation qui montre des connaissances</p>	7,000 USD

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
	<p>l'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Sensibilisation des bénéficiaires sur l'EAS/HS, le MGP, le Code de Conduite 3. Développer un outil de collecte de feedback des bénéficiaires sur le processus de sélection, le déroulement des activités de développement de compétences. Cet outil peut être administrer à des informateurs clés ou de discussion de groupe avec les bénéficiaires 4. Conduire une consultation communautaire sur la conduite des activités de cette composante, avant, durant et après l'activité en s'assurant de faire le suivi des préoccupation liées aux EAS/HS 			<p>accrues après la formation (qui reçoivent une note sur le post-test au-delà de 80%)</p> <p>Nombre de plaintes EAS/HS liés aux activités d'inclusion économique et de développement de compétences</p> <p>% des bénéficiaires ayant reçu une sensibilisation sur les EAS, et le MGP (100%) - désagrégé par sexe et tranche d'âge</p>	
<p>Composant 2 : Renforcement des systèmes de filets de sociaux pour la réactivité aux chocs.</p> <p>Risques EAS/HS dans la sélection des bénéficiaires et la mise en œuvre des activités</p>	<p>Mêmes activités que celles du volet 1 (code de bonne conduit, MGP, sensibilisation des travailleurs et des communautés, conduire des consultations communautés</p>	<p>L'UGP</p>	<p>Avant le début des opérations et pendant la mise en œuvre du Projet.</p>		<p>4,000</p>

ANNEXES

Annexe 1 : Définitions et terminologie ¹⁴

Définition de la violence sexiste

« La violence sexiste est une expression générique qui s'entend de tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes. Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. La violence sexiste touche de manière disproportionnée les femmes et les filles au cours de leur vie et prend de nombreuses formes, y compris les sévices sexuels, physiques et psychologiques. Elle se produit au sein du foyer, dans la rue, dans les établissements d'enseignement, au travail, dans les champs agricoles et les camps de réfugiés aussi bien en temps de paix qu'en période de conflit et de crise.

L'expression violence sexiste est le plus généralement utilisée pour souligner les inégalités systémiques entre hommes et femmes— qui existent dans toutes les sociétés du monde — et agit comme une caractéristique fondatrice and fédératrice de la plupart des formes de violences perpétrées contre les femmes et les filles¹⁵. Elle tire son origine de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée par les Nations Unies en 1993, qui définit la violence contre les femmes comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques ». La discrimination fondée sur le sexe ou l'identité de genre n'est pas seulement une cause de nombreuses formes de violence sexiste, mais aussi contribue à l'acceptation et l'invisibilité généralisées de cette violence — si bien que les auteurs n'ont pas à rendre compte de leurs actes et que les victimes sont dissuadées de s'exprimer et de solliciter une aide »¹⁶.

Pour déterminer si un acte peut être assimilé à de la violence sexiste, il faut considérer si cet acte reflète et/ou renforce les rapports de force inégaux entre hommes et femmes.

Bien qu'elle renvoie généralement à la violence perpétrée par les hommes contre les femmes, la violence sexiste touche également tous les individus et ce quelque soit leur genre et leur orientation sexuelle.

Bien des formes de violence sexiste — mais pas toutes — sont considérées comme des actes criminels dans les lois et politiques nationales. La situation diffère d'un pays à l'autre, et la mise en œuvre dans la pratique des lois et politiques peut varier grandement. L'impunité généralisée est un obstacle constant — dans les nations développées et les pays en

¹⁴ Les définitions sont dans leur vaste majorité tirées de la Note de bonnes pratiques, Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI. Lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil. Deuxième édition, Banque Mondiale.

¹⁵ L'expression « violence sexiste » est souvent utilisée de façon interchangeable avec celle de « violence à l'égard des femmes et des filles ». Voir Arango, D., M. Morton, Gennari, F., Kiplesund, S. et ELLSBERG, M. (2014). Interventions to Prevent or Reduce Violence Against Women And Girls : A systematic Review of Reviews. Women's Voice, Agency, and Participation Research Series. Washington, DC. World Bank.

¹⁶ Note de bonnes pratiques, Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI, opus.cit. page 6.

développement — et la faible application des lois est quasiment une caractéristique universelle des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Violence à l'égard des femmes et des filles

La Déclaration des Nations Unies de 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes définit la violence à l'égard des femmes et des filles comme tous actes de violence dirigée contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée (Article premier). La violence à l'égard des femmes et des filles s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes suivantes :

- La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale et la violence liée à l'exploitation ;
- La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée ;
- La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle s'exerce (article 2).

La violence à l'égard des femmes et des filles traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes.

Violence basée sur le genre ou violence sexiste ou violence basée sur le sexe

Expression générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée (IASC 2015)¹⁷. Les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par la violence sexiste à travers le monde. Les six principaux types de VBG sont les suivantes¹⁸ :

Viol : pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle), à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. S'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus.

Agression sexuelle : toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, ainsi que les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses. Les FGM sont des actes de violence qui lèsent les organes sexuels ; elles devraient donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles. Ce type d'incident n'englobe pas les viols (qui consistent en un acte de pénétration).

¹⁷ Note de bonnes pratiques, opus cit. Glossaire.

¹⁸ GBVIMS, Outils de classification. Les six principaux types de VBG ont été créés pour permettre la collecte de données et l'analyse de statistiques sur la VBG.

Agression physique : Violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne ou des blessures. Ce type d'incident n'englobe pas les MGF/E.

Mariage forcé : Mariage d'une personne contre sa volonté. Le mariage forcé désigne le mariage d'un individu contre son gré. Le mariage d'enfants désigne un mariage officiel ou une union non officialisée avant l'âge de 18 ans. Bien que certains pays autorisent le mariage avant l'âge de 18 ans, les principes internationaux des droits de l'homme les considèrent tout de même comme des mariages d'enfants, au motif qu'une personne âgée de moins de 18 ans ne peut donner son consentement éclairé. Le mariage précoce constitue donc une forme de mariage forcé, puisqu'une personne mineure n'a pas la capacité juridique de consentir à cette union (IASC 2015).

Déni de ressources, d'opportunités ou de services : déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités et de services, par exemple, lorsqu'on empêche une veuve de recevoir un héritage, lorsque les revenus d'une personne sont confisqués de force par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc. Les cas de pauvreté générale ne devraient pas être consignés.

Violences psychologiques / émotionnelles : Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux, etc.

Exploitation et Atteintes sexuelles¹⁹ :

Exploitation sexuelle : Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (tiré du Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p.6).

Atteinte sexuelle : Toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p.5).

Harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle²⁰.

Traite des personnes

Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou

¹⁹ Note de bonnes pratiques, opus cit. Glossaire

²⁰ Note de bonnes pratiques, opus cit. Glossaire

les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes (Nations Unies 2000. Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants).

Approche centrée sur les survivants

« L'approche centrée sur les survivants se fonde sur un ensemble de principes et de compétences conçus pour guider les professionnels — quel que soit leur rôle — dans leurs échanges avec les survivants (surtout les femmes et les filles, mais aussi les hommes et les garçons) de violences sexuelles ou d'autres formes de violence. L'approche centrée sur les survivants vise à créer un environnement favorable dans lequel les droits des intéressés sont respectés et privilégiés, et dans lequel les survivants sont traités avec dignité et respect. Cette approche aide à promouvoir le rétablissement de la survivant et sa capacité à identifier et exprimer ses besoins et souhaits, ainsi qu'à renforcer sa capacité à prendre des décisions sur d'éventuelles interventions »²¹.

²¹ Note de bonnes pratiques, opus cit. Glossaire.

Annexe 2 : Risques EAS et HS directs : indirects liés aux activités de transferts monétaires

(Adaptée du Recueil sur les Transferts Monétaires et la VBG : conseils pratiques à l'intention des professionnels de l'humanitaire - Guide d'accompagnement des Directives relatives à la VBG de l'IASC 2019, préparé par Joanna Friedman, CARE USA).

Risques de EES/HS (spécifiques au Contexte)	Types de EAS/HS Potentiels	Mesures d'atténuation Individuelles et Communautaires	Mesures d'atténuation prises par les acteurs humanitaires
Risques directs (liés au processus TM)			
<ul style="list-style-type: none"> Abus de pouvoir (autorités locales, groupes armés, conjoints) Gestion arbitraire de l'argent du ménage ce qui résulte à la privation de nourriture des enfants Augmentation des cas de viol d'harcèlement sexuel Eclatement familial en raison de l'afflux de bénéficiaires qui sont loin de leur famille Activités à proximité d'écoles ou d'autres lieux fréquentés par les femmes et les filles Diminution des activités agricoles par les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Agression sexuelle, agression physique, violence psychologique/émotionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Remonter les informations auprès des services et autorités concernées Application de sanction contre acteurs de VBG en cas de non-respect Information et sensibilisation des populations Création d'un groupe de discussion avec des femmes au sujet de leur préférence concernant le destinataire d'un transfert monétaire pour leur ménage, afin de savoir si le fait de cibler les femmes pourrait entraîner des tensions au sein de la famille ou tout autre problème de sécurité Consulter les communautés sur les critères de ciblage de la vulnérabilité Inclure des protocoles de protection des données sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> Les TM doivent inclure tous les membres de la communauté, en particulier les femmes, les filles et les autres personnes vulnérables susceptibles d'être exposées à de la VBG en raison de leurs caractéristiques personnelles, qui peuvent être multiples et cumulées, comme le fait d'être handicapées, âgées, etc... Ventiler les informations et/ou inclure des échantillons de personnes d'âge, de sexe, de handicap différents et d'autres caractéristiques diverses dans les analyses et sondages Veiller à ce que les personnes d'âges, de sexes et de handicaps différents sachent comment elles peuvent influencer le processus de prise de décision dans le cadre de la programmation et soient en mesure de le faire Promouvoir la participation active des femmes, des filles et des autres personnes exposées à de la VBG dans toutes les évaluations liées aux TM afin de garantir que leur conception et leur distribution soient plus sûres pour tous

Risques indirects (pouvant être exacerbés les activités de TM)			
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des grossesses non désirées Augmentation des violences domestiques liées à l'inégalité du pouvoir décisionnel concernant le budget des ménages - au détriment des femmes) Augmentation des cas de divorce, de séparation Incidence accrue de la prostitution en raison de l'augmentation du revenu disponible Augmentation des mariages précoces des adolescentes dans la 	<ul style="list-style-type: none"> Agression sexuelle, agression physique, violence psychologique/émotionnelle Mariage forcé des enfants (mariage précoce) 	<ul style="list-style-type: none"> Intensifier la communication et la sensibilisation dans le cadre du projet sur les sujets sensibles comme le planning familial, la prostitution, les AGR Accompagner les activités de TM avec des mesures d'accompagnement Assurer la participation de toutes les femmes et les filles Enrôler les hommes et les garçons au service de la participation et de l'autonomisation des femmes et des filles Identifier les espaces et sites ouverts et accessibles (proches des localités ciblées et qui n'obligent pas les femmes à faire de longues 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et impliquer les partenaires nationaux, y compris les organisations communautaires (OC), qui peuvent jouer un rôle crucial dans le renforcement des capacités et la sensibilisation des personnes concernées. Les acteurs de la sensibilisation ayant une bonne connaissance de la langue et de la culture des populations touchées peuvent jouer un rôle clé dans l'analyse initiale et le suivi continu de la situation de la protection et des risques de VBG dans la communauté. Les organisations représentant des groupes plus marginalisés (telles que les organisations de personnes handicapées ou les associations de personnes âgées, dans lesquelles les femmes sont relativement actives) peuvent être des partenaires clés

<p>mesure où les familles peuvent se permettre de payer la dot en raison de l'augmentation des revenus des ménages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des cas d'agression sur les femmes âgées avec un handicap considérées par les voleurs comme des « cibles faciles » une fois qu'elles ont reçu les espèces 		<p>heures de marches dans les champs et autres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la consultations et sensibilisation de la communauté par les autorités locales, les leaders communautaires, les groupes de discussion sur le genre et les droits des femmes, incluant des femmes et des hommes d'âges différents • Suivre les progrès de l'autonomie et la participation 	<p>pour promouvoir des programmes inclusifs et accessibles. Cela s'applique à toutes les modalités de l'aide et à la provision de services.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Explorer les mesures individuelles, communautaires et celles des institutions humanitaires ainsi que d'autres aspects de la conception des programmes qui pourraient atténuer les risques de VBG identifiés.
---	--	---	--